

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
mardi 10 février 2015**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **10 février 2015 à 20 heures 30**, sous la présidence de **Francis CHESNÉ**.

PRÉSENTS : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Ludovic MICHON, Carmen LEMONNIER, Gisèle ARMANASCHI, Martial FRET, Anouck UGARTE MENDIA, Micheline BENOIT, Benjamin THURET, Jean-Michel CAILLIER, Francis ISTE.

**REPRÉSENTÉS : Christian DUGUÉ par Francis CHESNÉ,
Céline FELICETTI-LIMOSIN par Jean-Denis LIMOSIN.**

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine LAQUAY, Philippe BASILE.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 3 décembre 2014.
2. Délibérations :
 - Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (dossier EFFANEUX).
 - Autorisation au Maire de transmettre, au commissaire enquêteur, l'avis sur la zone des EFFANEUX.

Secrétaire de séance : *Anouck UGARTE MENDIA*

1°) Approbation du compte rendu du 3 décembre 2014

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu, il invite le Conseil à se prononcer sur celui-ci. Le compte rendu est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité des
Membres présents ou représentés*

2°) Délibérations

Monsieur Géry WAYMEL, directeur des services Urbanisme / Développement durable, Développement économique et Habitat / Transport a présenté le projet global de la zone des « Effaneaux ».

Il a détaillé et expliqué le contenu de la demande d'autorisation déposé par la société FM Logistic, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Un dialogue constructif s'est installé entre les membres du Conseil et Monsieur WAYMEL.

- Avis au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

En application des dispositions des articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral du 11 décembre 2014, sur le territoire des communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde, concernant l'aménagement de la zone d'activités économiques dite « Les Effaneaux » pour les demandes :

- de trois permis d'aménager déposés par la société SA BATILOGISTIC sur les communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde,
- d'un permis de construire déposé par la SCI Lizy-sur-Ourcq, pour la création d'une plateforme d'entreposage comportant des entrepôts et des bureaux sur la commune de Dhuisy,
- d'une autorisation présentée par la société FM Logistic, au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement », d'exploiter une plate-forme logistique d'entreposage, de conditionnement et de transport de marchandises située Lieudit « Les Effaneaux » sur le territoire de la commune de Dhuisy,
- d'une autorisation déposée par la société BATILOGISTIC, au titre de la « loi sur l'eau » concernant l'aménagement de la zone d'activités économiques « Les Effaneaux », située sur le territoire des communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde.

Cette enquête unique qui se déroulait du 12 janvier au 12 février 2015 a été prolongée jusqu'au 28 février 2015 inclus.

L'Article 9 de cet arrêté préfectoral appelle notamment la commune de Vendrest à formuler un avis sur la demande d'autorisation déposée par la société FM Logistic, au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement »,

Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre un avis.

Le Comité,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité des votes exprimés
avec abstentions de Madame Gisèle ARMANASCHI
et Messieurs Ludovic MICHON et Francis ISTE,

I. Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par la société FM Logistic, au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement », d'exploiter une plate-forme logistique d'entreposage, de conditionnement et de transport de marchandises située Lieudit « Les Effaneaux » sur le territoire de la commune de Dhuisy,

II. Monsieur le Maire est chargé de la transmission de la présente délibération au Commissaire enquêteur et aux services concernés.

- Avis sur le projet Effaneaux dans le cadre de l'enquête publique en cours sur les quatre procédures et autorisation donnée à Monsieur le Maire de communiquer cet avis au Commissaire enquêteur sur le registre d'enquête publique

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil qu'une enquête publique concernant le projet des Effaneaux est ouverte depuis le 12 janvier jusqu'au 12 février 2015 et a été prolongée jusqu'au 28 février inclus.

C'est une chance pour tous les élus locaux de s'exprimer quant à l'opportunité que représente cet aménagement pour l'emploi et l'activité sur le territoire. Monsieur le Maire invite ceux qui soutiennent le projet à en faire part au commissaire enquêteur par écrit.

Ce projet très proche de la Commune de Vendrest, devrait répondre aux attentes de ceux qui recherchent un emploi, ou ceux qui souhaitent se rapprocher de leur domicile.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en application des dispositions des articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral du 11 décembre 2014, sur le territoire des communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde, concernant l'aménagement de la zone d'activités économiques dite « Les Effaneaux » pour :

- les trois permis d'aménager déposés par la société SA BATILOGISTIC sur les communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde,
- le permis de construire déposé par la SCI Lizy-sur-Ourcq, pour la création d'une plateforme d'entreposage comportant des entrepôts et des bureaux sur la commune de Dhuisy,
- l'autorisation présentée par la société FM Logistic, au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement », d'exploiter une plate-forme logistique d'entreposage, de conditionnement et de transport de marchandises située Lieudit « Les Effaneaux » sur le territoire de la commune de Dhuisy,
- l'autorisation déposée par la société SA BATILOGISTIC, au titre de la « loi sur l'eau » concernant l'aménagement de la zone d'activités économiques « Les Effaneaux », située sur le territoire des communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde.

Il souligne que cette enquête unique se déroule pendant 32 jours consécutifs du 12 janvier au 12 février 2015, a été prolongée jusqu'au 28 février inclus sur le territoire des communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde, le siège de cette enquête étant fixé en mairie de Dhuisy.

Il propose au Conseil l'avis suivant :

La Commune de Vendrest est directement concernée par le projet de création d'une zone d'activités économiques au lieu-dit Les Effaneaux, projet mené depuis plusieurs années par le syndicat mixte Marne-Ourcq qui regroupe les Communautés de communes du Pays de l'Ourcq et du Pays fertois.

Le Conseil est favorable à ce projet car :

Ce projet réduira le caractère "dortoir" de notre commune rurale. Aujourd'hui, le manque cruel d'emplois locaux impose à des populations de plus en plus nombreuses des déplacements quotidiens fatigants et coûteux.

Ce projet apportera une réponse à l'insuffisance du développement économique du territoire. La fragilité de certaines entreprises comme l'imprimerie de Mary-sur-Marne, le manque de foncier sur le Pays fertois pour accueillir de nouvelles entreprises ou permettre l'accroissement des entreprises existantes, le faible volume général de l'activité économique actuelle entraînent de nombreux et graves effets dommageables en termes de dynamisme, d'emplois, de création de richesses, de ressources pour les collectivités (CFE et taxes foncières), d'attractivité d'un secteur pris en tenaille entre Marne-la-Vallée, Roissy, Meaux et Coulommiers.

Ce projet réduira les déplacements automobiles et contribuera ainsi au développement durable.

Ce projet, éloigné des secteurs d'habitations, ne sera pas porteur de nuisances automobiles ou sonores.

Ce projet offrira un équilibre intéressant entre zone PME/PMI et zone logistique, équilibre qui devra être absolument conservé.

Ce projet se fait dans le cadre d'une démarche HQE qui constitue une garantie pour le respect environnemental des bâtiments, des aménagements et des abords.

Ce projet réduira le nombre de demandeurs d'emploi sur notre Commune qui est actuellement d'environ 9% des actifs.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil à donner un avis sur le projet dans le cadre de cette enquête publique et à lui demander de communiquer cet avis au Commissaire enquêteur sur le registre d'enquête publique.

Le Conseil,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2014, qui prescrit une enquête publique unique sur le territoire des communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde, concernant l'aménagement de la zone d'activités économiques dite « Les Effaneaux »

***Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité des votes exprimés,***

I. Emet l'avis suivant sur le projet des Effaneaux dans le cadre de l'enquête publique en cours sur les quatre procédures

La Commune de Vendrest est directement concernée par le projet de création d'une zone d'activités économiques au lieu-dit Les Effaneaux, projet mené depuis plusieurs années par le syndicat mixte Marne-Ourcq qui regroupe les Communautés de communes du Pays de l'Ourcq et du Pays fertois.

Le Conseil est favorable à ce projet car :

Ce projet réduira le caractère "dortoir" de nos communes rurales. Aujourd'hui, le manque cruel d'emplois locaux impose à des populations de plus en plus nombreuses des déplacements quotidiens fatigants et coûteux.

Ce projet apportera une réponse à l'insuffisance du développement économique du territoire. La fragilité de certaines entreprises comme l'imprimerie de Mary-sur-Marne, le manque de foncier sur le Pays fertois pour accueillir de nouvelles entreprises ou permettre l'accroissement des entreprises existantes, le faible volume général de l'activité économique actuelle entraînent de nombreux et graves effets dommageables en termes de dynamisme, d'emplois, de création de richesses, de ressources pour les collectivités (CFE et taxes foncières), d'attractivité d'un secteur pris en tenaille entre Marne-la-Vallée, Roissy, Meaux et Coulommiers.

Ce projet réduira les déplacements automobiles et contribuera ainsi au développement durable.

Ce projet, éloigné des secteurs d'habitations, ne sera pas porteur de nuisances automobiles ou sonores.

Ce projet offrira un équilibre intéressant entre zone PME/PMI et zone logistique, équilibre qui devra être absolument conservé.

Ce projet se fait dans le cadre d'une démarche HQE qui constitue une garantie pour le respect environnemental des bâtiments, des aménagements et des abords.

Ce projet réduira le nombre de demandeurs d'emploi sur notre Commune qui est actuellement d'environ 9% des actifs.

II. Autorise Monsieur le Maire à communiquer cet avis au Commissaire enquêteur sur le registre d'enquête publique.

3°) Questions orales

Monsieur Jean-Michel CAILLIER demande à Monsieur le Maire si il est prévu une réunion de la Commission Sports Loisirs et Fêtes en vue de préparer Pâques. Monsieur le Maire répond qu'il faut la prévoir pas uniquement pour Pâques mais pour toutes les autres activités festives de l'année 2015.

Monsieur Benjamin THURET interroge Monsieur le Maire sur la nomination des commissaires titulaires et suppléants par les services fiscaux. Monsieur le Maire répond que l'administration a répondu et qu'il joint la liste au compte-rendu.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
<p>M. Jean-Denis LIMOSIN (propriétaire de bois) M. Ludovic MICHON Mme Carmen LEMONNIER Mme Marie-Line MOORLEGHEM M. Gérard BRARD M. Jacky THURET (<i>HC - 1 rue de Normandie - 77440 COCHEREL</i>)</p>	<p>M. Martial FRET M. Francis ISTE M. Philippe BASILE M. Christian DUGUÉ Mme Delphine LAQUAY Mme Annie HENIQUE</p>

Monsieur Ludovic MICHON demande à Monsieur le Maire de faire respecter les arrêts officiels aux chauffeurs de cars.

L'ordre du jour étant épuisé,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,

La séance est levée à 22h00.